



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 17 DECEMBRE 2009**

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire fait part de divers remerciements qu'il a reçus.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2009 est adopté à l'unanimité. L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

- Les délibérations n°303 et n°702 ayant respectivement les objets suivants :
  1. « Convention Ville/M. Frédéric FIEVET »,
  2. « Dénomination du Conservatoire à Rayonnement Départemental »,Ont été rajoutées à l'ordre du jour et mises sur table le jour du Conseil.
- Les délibérations n°108 et n°406 bis ayant respectivement les objets suivants :
  1. « Acquisition de deux véhicules »,
  2. « Modification des périmètres scolaires »,qui étaient inscrites à l'ordre du jour du Conseil ont été mises sur table le jour du Conseil, comme indiqué sur la convocation.

Le Maire dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 12 novembre 2009 dans le domaine des marchés publics, des contentieux et indemnités de remboursements en matière d'assurance ainsi que du bilan des acquisitions et cessions immobilières.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'Eau et de l'Assainissement pour l'exercice 2008 est consultable auprès du Service Administration Générale.

Monsieur le Maire rend hommage à Messieurs Marcel BAZIRE et Max PINCHARD, deux grandes personnalités couronnaises et demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence à leur mémoire.

### **Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :**

- Décide le versement d'acomptes sur la subvention 2010 à l'Association Familiale, en conformité avec la convention s'y rapportant.
- Décide le versement d'acomptes sur les subventions 2010 pour les deux associations suivantes : l'Amicale des Employés Municipaux et l'Association des Retraités Municipaux.
- Vote le solde de la participation 2009 à l'Association Familiale conformément à la convention.
- Vote les acomptes de subvention pour l'exercice 2010 aux clubs sportifs.
- Adopte le Budget Primitif Ville 2010, le Budget Primitif Transport 2010 et le Budget 2010 Lotissement « Césaire LEVILLAIN ».
- Décide d'acquiescer les 2 C2 selon les conditions fixées dans la délibération.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire d'un bureau situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment administratif situé Place Césaire Levillain à Grand-Couronne, consentie à Maître LEVASSEUR, avocate à Grand-Couronne pour une période de 23 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.
- Fixe les montants des loyers des différentes propriétés communales figurant dans la délibération à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.
- Révise le loyer de la location consentie à l'association H.A.D. de la propriété sise 44, rue de Bas à Grand-Couronne à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.
- Autorise M. le Maire à signer la convention relative à l'accompagnement à la parentalité avec M. Frédéric FIEVET, Consultant/Intervenant-Formateur.
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec l'U.F.S.B.D. 76 relative à la prévention bucco-dentaire pour les enfants de Grand-Couronne scolarisés en classe de CM2.
- Alloue les quatre subventions suivantes :
  - La première à l'Association Française pour la Santé Bucco-Dentaire pour l'action citée ci-dessus.
  - La seconde à l'école Jacques Prévert pour l'année 2010, destinée à l'achat de jus de fruit et de fruits pour le goûter des enfants.
  - La troisième à l'OCCE Coopérative scolaire Ecole Elémentaire Pablo Picasso pour l'organisation d'un séjour à Orcières du 20 au 29 avril 2010.
  - La quatrième à l'OCCE Coopérative scolaire Ecole Elémentaire Pierre Brossolette pour l'organisation d'un séjour à Perros Guirrec du 26 avril au 1<sup>er</sup> mai 2010.
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour l'organisation de classes transplantées à Orcières et à Perros-Guirrec en 2010 pour plusieurs classes des écoles élémentaires de Grand-Couronne.
- Autorise la suppression du périmètre scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo et Ferdinand Buisson à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010 et autorise la modification du périmètre visant à rééquilibrer les effectifs de ces deux établissements suivant les modalités figurant dans la délibération.
- Décide de solliciter une subvention, dans le cadre de l'organisation d'un évènement « Les 12 Heures de la Musique » auprès des organismes suivants :
  - Le Département de Seine-Maritime.
  - La Communauté d'agglomération de Rouen.
  - La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie.
  - La Région de Haute-Normandie.
- Autorise M. le Maire à signer une convention avec l'Association Commediamuse et le festival le p'tit Strapontin relative à la mise en place d'ateliers de pratique théâtrale et d'école du spectateur.
- Autorise M. le Maire à signer les renouvellements des deux contrats ci-dessous pour une durée de un an :
  - Un contrat se rapportant à un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe,
  - Un contrat se rapportant à un poste d'Assistant Socio-Educatif.
- Adopte les taux horaires bruts de rémunération fixées dans la délibération pour les vacataires assurant l'Animation Loisirs, pour le personnel diplômé et pour le personnel non diplômé.
- Crée 2 postes de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (C.A.E.) Passerelle.

- Alloue une subvention de fonctionnement aux associations énumérées dans la délibération pour 2010.
- Fixe le tarif pour la mise à disposition d'un marabout dans le cas de la location de la salle festive de Grand-Couronne.
- Autorise M. le Maire à signer les deux contrats d'objectif qui lient la Ville et le Grand-Couronne Football Club d'une part, ainsi qu'avec le Club de Rugby le XV Couronnais, d'autre part.
- Acquiert auprès de Mme Rolande MICHEL, de M. Alain MICHEL et de M. Jean-François MICHEL, une parcelle de terrain de 314 m<sup>2</sup> issus de la parcelle cadastrée AT 256 située rue du Paradis aux Essarts à Grand-Couronne.
- Dénomme le Conservatoire à Rayonnement Départemental situé 7 rue Georges Clémenceau à Grand-Couronne : Conservatoire à Rayonnement Départemental Max Pinchard (Chef d'orchestre – Compositeur – Critique d'Art et ancien Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse de Grand-Couronne, né le 21 juillet 1928 et décédé le 12 décembre 2009).
- Emet un avis favorable au projet de lancement du Plan de Prévention des Risques Technologiques pour la zone industrialisée de Rouen Ouest, sous réserve d'avoir une véritable démarche d'élaboration associée pour la délimitation du périmètre d'exposition et la détermination des mesures correspondantes.

Fin de séance à 20 H 30.

Fait à Grand-Couronne, le 18 décembre 2009.

**Le Maire,**

**Patrice DUPRAY**  
**Vice-Président du Conseil Régional**  
**Maire de Grand-Couronne**